METTRE EN PLACE UNE DÉDUCTION FISCALE POUR LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE

Les travailleurs et travailleuses de métiers spécialisés ont toujours dû se déplacer pour travailler. C'est pour cette raison qu'ils sont appelés compagnons ou compagnonnes. Mais la mobilité représente souvent pour la main-d'œuvre un obstacle qui lui bloque l'accès aux endroits où il y a du travail. Il faut que le gouvernement règle le problème de longue date des barrières financières à la mobilité de la main-d'œuvre en mettant en œuvre pour les travailleurs et travailleuses de métiers spécialisés une déduction fiscale au titre des dépenses de déplacement qui ne sont pas couvertes par leur employeur.

Mettre fin à l'iniquité de la Loi de l'impôt sur le revenu

Dans sa version courante, la Loi de l'impôt sur le revenu entretient une politique fiscale inéquitable. Le personnel de vente, les professionnels et des contribuables d'autres domaines de travail ont le droit de déduire leurs frais de déplacement, de repas et d'hébergement alors que les travailleurs et travailleuses de métiers spécialisés embauchés sur des chantiers qui se trouvent dans une région ou une province éloignée de leur principal lieu de résidence n'ont pas ce droit. Exemple: une personne qui vend une barre d'armature ou un conduit pour la construction d'un nouveau bâtiment peut se déplacer et déduire de son revenu ses frais de déplacement, de repas et d'hébergement alors que cette option est injustement refusée aux travailleurs spécialisés qui travaillent sans relâche à construire le bâtiment en question. Les gens de métiers spécialisés ne devraient pas être financièrement punis à cause de leur choix de carrière. Il revient au gouvernement du Canada de s'assurer que le régime fiscal en place est juste pour tous les Canadiens.

Faire travailler nos gens

Au gré des investissements privés et publics, certaines régions offriront à certains moments davantage de possibilités d'emploi que d'autres. Cette situation force les travailleurs et travailleuses à se relocaliser temporairement ou à parcourir de longues distances pour se rendre aux projets qui sont imposés par le marché. Une fois les projets terminés, les travailleuses et travailleurs retournent à leur lieu de résidence permanente. Exemple: à mesure que le travail tire à sa fin sur plusieurs grands projets à Terre-Neuve-et-Labrador comme celui de Muskrat Falls, les travailleuses et travailleurs des syndicats des métiers de la construction quitteront leur province pour pouvoir travailler. Ces travailleurs et travailleuses iront combler la pénurie de main-d'œuvre ailleurs, comme en Ontario et en Colombie-Britannique, mais ils devront assumer des dépenses personnelles pour se relocaliser temporairement. Ces coûts peuvent grimper et peser sur le budget des travailleurs et des travailleuses qui s'efforcent de soutenir leur famille.

Fardeau financier pour les travailleurs et travailleuses

Certains projets prévoient le remboursement des frais de déplacement des travailleurs et travailleuses, alors que de nombreux autres leur demandent plutôt d'assumer ces dépenses qui, souvent, s'élèvent à des milliers de dollars. Ces coûts de relocalisation peuvent imposer une charge excessive aux travailleurs et travailleurs qui s'efforcent de subvenir aux besoins de leur famille. Conséquences: la pénurie de main-d'œuvre est exacerbée dans certaines régions et les travailleurs et travailleuses se tournent vers des programmes d'aide comme l'assurance-emploi.

Économies financières pour le gouvernement du Canada

Pour faire face à la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Canada n'a jamais autant aidé les Canadiens et Canadiennes grâce à l'assurance-emploi et à des programmes tels que celui de la Prestation canadienne pour la relance économique. Si elle était mise en œuvre, la déduction fiscale au titre de la mobilité des travailleurs et travailleuses de métiers spécialisés engendrerait des économies autant pour le gouvernement que pour les gens de métiers spécialisés. S'ils avaient le droit de déduire de leur revenu les frais des déplacements effectués dans le cadre de leur travail, les travailleurs et travailleuses n'auraient pas à recourir à des programmes comme celui de l'assurance-emploi et ils contribueraient à l'économie du pays en gagnant des revenus d'emploi imposables.

Pour 75 % des travailleurs et travailleuses, il y a souvent un manque de travail dans leur localité *

**Enquête sur les Travailleurs Reconstruisent le Canada, août 2021, Abacus Data*

CBTU SMCC

CANADA'S BUILDING TRADES UNIONS
LES SYNDICATS DES MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION DU CANADA
Value on Display. Every Day. Valeur sûre à tous les jours.

Économies financières pour le gouvernement du Canada

En mars 2021, les Syndicats des métiers de la construction du Canada ont demandé à une firme d'effectuer des projections financières. Selon ces projections, la mise en œuvre à la grandeur du Canada d'une déduction fiscale au titre de la mobilité de la main-d'œuvre des métiers spécialisés ferait épargner chaque année au gouvernement du Canada un montant estimatif de 347 millions de dollars grâce à l'augmentation des recettes fiscales et à une moins grande dépendance à l'assurance-emploi et aux autres programmes gouvernementaux.**

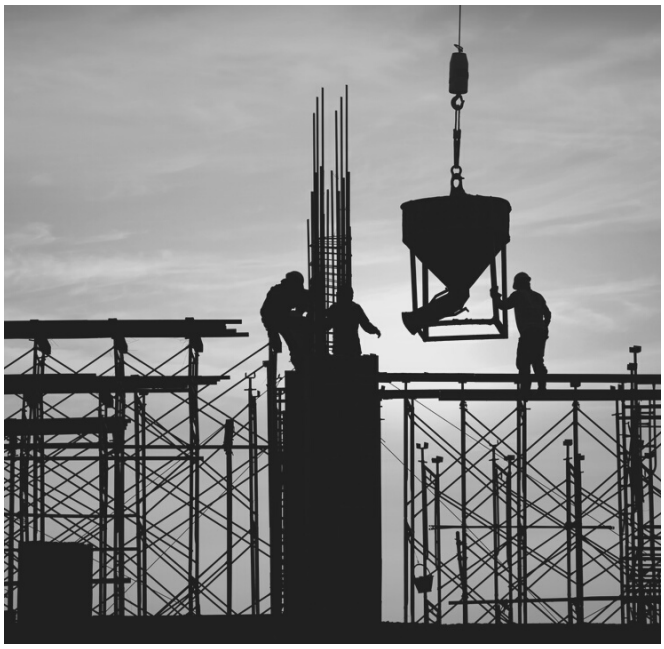

"Malheureusement, à cause du manque de travail, les travailleurs et travailleuses de la construction, dont je suis, doivent souvent se rendre à l'extérieur leur province. Si le gouvernement fédéral nous permettait de déduire nos dépenses personnelles, nous serions beaucoup plus enclins à nous déplacer pour aller là où il y a du travail."
-Rolie Furlong, SMART Local 437

Le gouvernement du Canada devrait donner suite à son engagement électoral et légiférer en faveur d'une déduction fiscale au titre de la mobilité de la main-d'œuvre des métiers spécialisés.

*Enquête sur les Travailleurs Reconstruisent le Canada, août 2021, Abacus Data
**Rapport de Hendry Warren sur l'incidence financière d'une déduction fiscale au titre de la mobilité de la main-d'œuvre des métiers spécialisés, mars 2021